

COTISATION 2018

Une facture va être adressée par le trésorier du GEB début janvier à tous les trésoriers des associations affiliées à Golf Entreprises Bretagne pour le paiement de la cotisation annuelle 2018 dont le tarif demeure inchangé soit 25€.

Cette facture est à régler dans les conditions habituelles par virement ou chèque au plus tard le jour de l'assemblée générale.

Pour la participation au repas de l'assemblée générale dont le règlement doit être effectué au plus tard le jour de l'AG, une facture portant la mention « réglé » sera adressée dès réception du paiement.